



Concours « Découvrons notre Constitution »

publié le 19/09/2025

Descriptif :

Concours proposé aux élèves de CM1 à la terminale.

EMC - Parcours citoyen - travail collectif

Cycle 3, cycle 4 et lycée

Sommaire :

- Objectif pédagogique
- Règlement du concours
- Participer
- Pilotage et suivi

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Conseil constitutionnel se sont associés en 2016 pour organiser conjointement un **concours** intitulé « **Découvrons notre Constitution** », paru dans le **BOEN n°30 du 25 août 2016** [↗](#).



● Objectif pédagogique

L'objectif de ce concours est de permettre aux élèves d'appréhender, par une réflexion et un travail collectifs, les grands principes sur lesquels est fondée notre République.

Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du **parcours citoyen** de l'élève permet aux enseignants d'aborder avec leurs élèves de manière pratique le « droit vivant », celui que chacun exerce au quotidien sans en avoir toujours conscience. Ce concours participe ainsi à l'acquisition par les élèves des connaissances et compétences attendues notamment dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique.

Ce concours offre l'occasion de donner une meilleure visibilité aux initiatives nombreuses qui sont prises dans les écoles et établissements pour transmettre aux élèves les valeurs qui sont au cœur du projet de société qui rassemble tous les Français.

Le concours s'adresse aux élèves de **CM1 à la terminale, des écoles, collèges et lycées** publics et privés sous contrat.

● Règlement du concours

« L'État de droit » est le thème retenu pour l'année scolaire 2025-26

○ 4 Catégories

- Élèves de cycle 3 : CM1, CM2, 6e ;
- Élèves de cycle 4 : 5e, 4e, 3e ;
- Élèves de lycée qui ne suivent pas d'enseignement spécifique de droit ;

- Élèves de lycée qui suivent un enseignement de droit.

○ Démarche pédagogique

Les travaux pourront s'appuyer sur l'intégralité ou sur une partie d'un texte fondateur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou sur un principe ayant valeur constitutionnelle en France.

Il est donc possible de s'appuyer soit sur le texte de la Constitution du 4 octobre 1958 elle-même, soit sur un des textes à valeur constitutionnelle auxquels la Constitution fait explicitement référence dans son préambule : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution de 1946 et la Charte de l'environnement de 2004. Les élèves pourront également s'exprimer sur les principes considérés comme principes fondamentaux reconnus par les Lois de la République (liberté d'association, droits de la défense, liberté de conscience, etc.).

À l'issue de la période de préinscription, une rencontre entre une classe (qui en exprimerait le souhait) et un membre du Conseil constitutionnel pourra être envisagée dans un établissement scolaire ou par visioconférence. Ces rencontres seront organisées selon des modalités à définir avec le Conseil constitutionnel. Le cas échéant, les enseignants ont la possibilité de mobiliser d'autres juristes pour appréhender au mieux les principes et les situations étudiés.

○ Condition de réalisation des travaux


▶ Les travaux des élèves peuvent être réalisés dans des **cadres variés** (enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires, ateliers, etc.) et mobiliser une classe entière ou un groupe d'élèves. Ils peuvent être réalisés avec le concours de partenaires de l'École : associations complémentaires de l'enseignement public, collectivités territoriales ou réservistes citoyens de l'éducation nationale.

Il est possible d'envisager un **projet porté en commun**, comme par exemple une classe de CM2 et une autre de 6ème dès lors que le projet permet d'illustrer la **progression des apprentissages au cours du cycle**.

▶ Les réalisations des élèves peuvent prendre toutes formes d'expression : essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, etc.).

Les candidats peuvent avoir recours à différents supports : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, supports amovibles de stockage de données numériques (cédérom, dévédérom, clé USB, etc.).

Les candidats peuvent réaliser un site Internet à condition d'en présenter au jury une version enregistrée sur support numérique identique à la version en ligne.

Pour plus amples informations, vous pouvez vous référer à l'article sur [le site Eduscol, Concours "Découvrons notre Constitution](#) 

● Participer

○ Calendrier et modalités

▶ **Vendredi 6 février 2026** : date limite de remontée des formulaires **d'inscription**. Cet envoi vaut pour préinscription

Envoi du formulaire d'inscription (sous couvert de l'IEN de circonscription pour les écoles, du chef d'établissement pour les collèges et lycées) à l'adresse laconstitution.dgesco@education.gouv.fr, avec copie au [référént « mémoire et citoyenneté de l'académie »](#).

▶ **Vendredi 13 mai 2026** : date limite d'**envoi des travaux** par les classes ou groupes d'élèves. Cet envoi vaut pour inscription.

Les écoles et établissements adresseront les dossiers de candidature au Pôle Valeurs de la République.

Le formulaire numérique de présentation du projet devra être complété par toutes les pièces jugées nécessaires à la compréhension et à l'évaluation du projet, tout particulièrement les réalisations des élèves.

▶ **Vendredi 12 juin 2026** : date limite de tenue du jury académique

Un jury académique examinera les épreuves reçues puis transmettra les meilleurs dossiers de l'académie au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui décernera un prix national.

● Pilotage et suivi

Les référents "mémoire et citoyenneté" sont chargés du pilotage de l'opération dans leur académie.

Nous vous remercions d'informer par mail le référent mémoire et citoyenneté de l'académie et l'IEN de circonscription pour les écoles.

○ Contact : Référent "mémoire et citoyenneté"

Laurent MARIEN, IA-IPR d'histoire-géographie

pole.VDR

Tél. 05 16 52 65 39

Documents joints



[Formulaire d'inscription au Concours « Découvrons notre Constitution »](#) (PDF de 177.8 ko)

Inscription avant le 6 février



[Présentation du projet - "Découvrons notre Constitution"](#) (Word de 259.5 ko)

Descriptif du projet



[Règlement du concours "Découvrons notre Constitution"](#) (PDF de 439.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.